

Coup d'éclat à Val-Jalbert : Les irrégularités commandent l'arrêt immédiat des travaux

Montréal, le lundi 8 avril 2013 – Une spectaculaire occupation du téléphérique du site de Val-Jalbert, entreprise ce matin par des citoyens voulant dénoncer le saccage du site et l'inaction du gouvernement. Cette action témoigne de l'exaspération et du cri d'urgence de la majorité de la population québécoise.

La Fondation Rivières comprend la colère de ces personnes face aux travaux débutés sans que toutes les autorisations n'aient été données.

La Fondation souligne ainsi qu'elle a logé quatre plaintes depuis un an au Commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Aucune réponse n'a été obtenue sinon que le rapport devait être terminé depuis février dernier. De tels délais apparaissent inacceptables, d'autant plus que « *Le Bureau du commissaire aux plaintes s'engage à traiter les plaintes dans un délai de 60 jours ouvrables. Si passé ce délai, l'étude de la plainte n'a pu être achevée, il en informe le plaignant* », selon la Politique de traitement des plaintes du Ministère.

En ce qui concerne les travaux qui sont débutés, la Fondation Rivières et ses collaborateurs ont fait des découvertes en préparant leurs mémoires pour les audiences publiques au BAPE du dossier d'Hydro-Canyon Saint-Joachim du Groupe AXOR. On apprend que la procédure autorisée par la Régie de l'énergie mentionne que les travaux ne peuvent débuter avant que toutes les autorisations n'aient été données. La Fondation dépose ainsi aujourd'hui une 5^e plainte au MAMROT à l'effet que le promoteur de Val-Jalbert ne respecte pas les conditions du Programme d'achat. Cette plainte avec tous les détails afférents est disponible sur le site de la Fondation Rivières au www.fondationrivieres.org et a été envoyée pour publication à un site qui parodie le projet, soit au www.sosvaljalbert.com.

Les citoyens et organisations ont pris tous les moyens pour faire reconnaître l'ensemble des conséquences environnementales, économiques, patrimoniales, touristiques et sociales de ce projet absurde comme l'ont qualifié plusieurs personnalités. Tout cela traduit l'opinion d'une majorité citoyenne comme l'ont démontré deux sondages scientifiques des firmes Segma Recherche et Léger Marketing, ce dernier indiquant que 61 % de la population régionale souhaite la suspension ou l'arrêt immédiat des travaux.

Les opposants – groupes environnementaux et locaux, citoyens de tous horizons, autochtones – ont réalisé toutes les actions nécessaires : participation aux audiences publiques en environnement, collaboration et interventions avec les ministères et députés, marches et activités publiques de mobilisation et de sensibilisation, pétition déposée à l'Assemblée nationale et une signée dans la communauté Innu de Mashteuiatsh, lettres publiées dans les journaux locaux et nationaux dont

une signée par 25 personnalités publiques et groupes environnementaux du Québec, rencontres avec les instances politiques, etc.

La Fondation Rivières rappelle d'autre part que le promoteur continue de présenter des données faussées avec des prévisions de revenus sur 25 ans alors que la durée du contrat est de 20 ans, qu'il ne divulgue pas tous les contrats, qu'il n'actualise pas ses coûts, que le MDDEFP n'a pas consulté l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec avant d'émettre son analyse, que le consultant du promoteur a déclaré qu'il ne pouvait se rendre au bief court-circuité alors que plusieurs pêcheurs s'y rendent facilement discréditant du même coup l'étude d'impact qu'il a réalisé, que le débit minimal prévu est de 0,3 mètres cubes par seconde alors que le débit écologique est de 3,0 mètres cubes par seconde, etc, etc.

La Fondation Rivières souligne que les dommages subis à ce jour ne sont pas irrémédiables et que le projet peut être arrêté. En 2002, à Trois-Pistoles, le projet avait été annulé par le gouvernement Landry bien que les travaux étaient entamés. Dans la situation actuelle, avec l'appui politique de tous les partis sauf celui du Parti libéral, la Première ministre Marois peut se sentir confortable d'arrêter ce projet qui ne reçoit également pas, comme elle aurait pu le penser, l'approbation de la population Innu de Mashteuiatsh.

Enfin, la Fondation Rivières constate que ce dossier a mis en lumière plusieurs incohérences dans de nombreux ministères et organismes, notamment au Bureau d'audiences publiques en environnement qui n'a pas analysé de façon critique plusieurs enjeux soumis dans les mémoires.

Les gens prenant part à l'action, des citoyens de la région, des Innus de Mashteuiash et des supporteurs d'ailleurs au Québec, se disent déterminés à rester sur place jusqu'à l'arrêt des travaux.

-30-

Pour informations : Mikaël Rioux, porte-parole, 418 551-4346
Anouk Nadeau-Farley, adjointe administrative, 514 272-2666 poste 21